PONT-DE-L'ARCHE en Normandie

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 027-212704696-20250324-25_01-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du
24 mars 2025

Date de convocation
17 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice.....	**27**
Présents	**21**
Pouvoirs	**04**
Votants	**25**

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Étaient présents : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, , Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND

Etaient absents avec pouvoir : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGAULT, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR
Etaient absents : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM

Secrétaire de séance : Arnaud DAMIEN

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.01 – ELECTION EXECUTIF – DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET REMPLACEMENT
Rapporteur : Monsieur le Maire

Par courrier reçu le 26 février 2025, Madame Chantal INFRAY, élue de la liste « Pont de l'Arche Ensemble », a fait part de sa démission du conseil municipal.
La notification de cette démission a été transmise à Monsieur le Préfet le 03 mars 2025.

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'un élu démissionnaire,

Il convient de faire appel à François BIQUILLON, suivant de la liste « Pont de l'Arche Ensemble » qui a été invité pour la présente séance du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 270,
Vu le courrier de démission de Madame Chantal INFRAY en date du 26 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE PRENDRE ACTE de l'installation immédiate de François BIQUILLON, en tant que Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Chantal INFRAY,

- DE DESIGNER François BIQUILLON, membre des commissions suivantes :

- **Conseil d'Administration du CCAS**
- **Commission 2 – Services à la Population**
- **Comité Social Territorial = membre titulaire**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et/ou publication ».